

BREVES HEBDOMADAIRES

CHINE CONTINENTALE

Relations Chine-Afrique : 7ème Sommet du Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC) à Pékin

CONJONCTURE [\(ici\)](#)

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit divergent sur l'appréciation de la dynamique de l'activité dans le secteur manufacturier en août, le premier signalant un léger rebond de l'activité tandis que le second pointe la poursuite du ralentissement

ECONOMIE GENERALE [\(ici\)](#)

Immobilier : un document de travail du FMI analyse la dynamique du marché immobilier et les régulations le concernant depuis 1993 ; il met en garde contre une possible bulle et appelle à la mise en place de mesures ciblées permettant de limiter les risques dans ce secteur

Politique fiscale : la Chine signe la Norme Commune de Déclaration (CSR, *Common Reporting Standard*) dans un contexte de lutte contre l'évasion fiscale

BANQUE ET FINANCE [\(ici\)](#)

Obligations : dans le contexte de l'approfondissement du désendettement financier, des volumes accrus d'emprunts obligataires ont été annulés ou différés ; le gouverneur de la PBoC a mis l'accent sur la nécessité d'un traitement égal des secteurs public et privé en ce qui concerne l'accès au financement bancaire et par émission d'obligations

Banques et marchés obligataires : la CBIRC vient de lever le plafond de 20 % sur l'achat des obligations des gouvernements locaux par les banques souscripteurs ; les émissions des obligations des gouvernements locaux et le montant du financement net au mois d'août ont atteint leur niveau le plus élevé depuis deux ans

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

RCEP : les ministres du Commerce des 16 pays négociateurs du RCEP se fixent un objectif de conclusion « d'ici la fin de l'année »

ALE : conclusion des négociations pour un Accord de libre-échange Chine-Île Maurice

INDUSTRIE ET NUMERIQUE [\(ici\)](#)

Acier : Les autorités chinoises envisagent la mise en place d'un fonds pour favoriser les fusions et acquisition dans le secteur de l'acier

Automobile: Suzuki quitte la Chine

TIC: Huawei s'allie à Orbit Showtime Network (OSN) pour fournir l'IPTV au Moyen Orient

Economie numérique : Tencent se branche sur la police pour mieux surveiller ses joueurs

Tourisme: Fosun Tourism (Club Med) dépose sa demande d'IPO à Hong Kong

Divers : Dassault entre au capital d'Aden

HONG KONG et MACAO [\(ici\)](#)

MONGOLIE

Relation Chine-Afrique

Relations Chine-Afrique : 7^{ème} Sommet du Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC) à Pékin

Le 7^{ème} Sommet du FOCAC (*Forum on China-Africa Cooperation*), organisé cette année à Pékin en présence de 53 dirigeants africains (sur 54 pays, le seul absent était le Swaziland qui entretient encore des relations diplomatiques avec Taiwan), s'est ouvert lundi 3 septembre par un discours du Président Xi Jinping. Les participants ont adopté, à l'issue du Forum, une déclaration commune (la « déclaration de Pékin sur la construction d'une communauté de destin entre la Chine et l'Afrique ») et un Plan d'action pour la période 2019-2021.

Dans son discours, Xi a souligné la « communauté de destin entre la Chine, plus grand pays en développement du monde, et l'Afrique, continent avec le plus grand nombre de pays en développement au monde ». La déclaration de Pékin insiste d'ailleurs sur « la promotion d'une réforme du système de gouvernance internationale qui soit bénéfique aux intérêts communs des pays en développement ». Par ailleurs, l'Afrique y est qualifiée d'« extension historique et naturelle de BRI ». Le discours, enfin, érige cinq principes des futures relations sino-africaines - - abondamment relayés par la presse officielle comme étant les « *five nos* » : « pas d'interférence dans la voie de développement choisie par les pays africains, pas d'interférence dans les affaires intérieures, pas d'imposition de la volonté chinoise, pas de conditions politiques à l'aide chinoise, pas de recherche de gain politique égoïste dans la coopération ». Ce discours a notamment permis de définir les priorités de l'engagement de la Chine en Afrique pour les trois prochaines années, annonçant le lancement de huit initiatives communes succédant au « dix plans de coopération » de 2015. Ces huit initiatives évoquées par Xi Jinping concernent donc : la promotion industrielle, l'interconnexion des infrastructures - renforcement en priorité de la coopération dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'informatique, des télécommunications et des ressources en eau transfrontalières -, la facilitation du commerce, le développement vert, le renforcement des capacités, la santé, les échanges humains et culturels et finalement la paix et la sécurité.

Au titre de la promotion industrielle, le président Xi a évoqué « l'ouverture d'une exposition commerciale Chine-Afrique en Chine », a « encouragé les entreprises chinoises à effectuer au minimum 10 Mds USD d'investissements sur les trois prochaines années » en Afrique et a annoncé sa volonté de construire de nouvelles zones de coopération industrielle sur le continent. Sur le plan commercial, Xi a fait part de l'engagement de la Chine à accroître ses importations de produits finis originaires d'Afrique - un fonds spécial de 5 Mds USD sera créé pour « financer des importations de produits africains » - ce alors que les importations chinoises de produits africains sont actuellement pour l'essentiel composées de matières premières. De leur côté, les États africains ont salué, dans la déclaration commune, les mesures d'ouverture annoncées par Xi Jinping à l'occasion du Forum de Bo'ao (cf : brèves du 9 avril), et ont dit « croire que ces mesures bénéficieront à tous les pays du monde ». Pour favoriser la bonne mise en œuvre des huit initiatives précitées, la Chine renouvelle son engagement de 2015 d'octroyer un soutien financier de 60 Mds USD aux pays africains sur trois ans, contre 5 Mds USD en 2006, 10 Mds en 2009, 20 Mds en 2012 et 60 Mds en 2015. Cette rupture de tendance — première fois que la Chine décide de ne pas augmenter le montant de cette enveloppe — pourrait refléter une attitude plus prudente de la Chine, dans un contexte de critiques ciblant la « diplomatie du piège de la dette » et de préoccupations accrues de la Chine concernant les rendements et la viabilité de ses investissements. Ainsi, Xi a réaffirmé que « ces ressources ne seront pas utilisées pour des *vanity projects* mais là où elles comptent le plus ».

Cette aide financière devrait comprendre notamment « 15 Mds USD d'aides sans contrepartie, de prêts à taux zéro et de crédits préférentiels ainsi qu'une ligne de crédit de 20 Mds USD ». La composition de cet apport financier semble différer de 2015, soulignant une nouvelle fois le changement de ton de la Chine, le montant total promis de dons, prêts à taux zéro, prêts concessionnels et lignes de crédit passant de 40 Mds en 2015 à 35 Mds. Par ailleurs, la promesse de 20 Mds USD de lignes de crédit ne se limite plus uniquement au crédit à l'exportation comme en 2015,

et celles-ci n'ont pas été précisément définies comme « préférentielles ». Le président chinois n'a pas non plus défini formellement la part des dons et des prêts à taux zéro mais les a inscrits dans une enveloppe de 15 Mds USD incluant aussi les « crédits préférentiels ». En outre, la Chine n'a pas réitéré la promesse de 2015 d'améliorer les exigences de concessionnalité de ces prêts.

10 Mds USD de cet apport financier proviendront d'un « nouveau fonds spécial pour le financement du développement »— s'éloignant du modèle de 2015 « des ressources pour l'infrastructure »— et d'un fonds spécial de 5 Mds USD pour « le financement des importations en provenance de l'Afrique » déjà cité.

Par ailleurs, pour la première fois, les investissements des entreprises chinoises sont inclus explicitement dans les engagements du FOCAC. Ainsi la Chine a promis d' « encourager les entreprises chinoises à investir au moins 10 Mds USD en Afrique dans les trois ans à venir ».

Dans le même temps, « la Chine annulera, en faveur des PMA, des pays pauvres très endettés (PPTe), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits États insulaires en développement (PIED) de l'Afrique qui ont des relations diplomatiques avec la Chine, leurs dettes non remboursées liées aux prêts intergouvernementaux sans intérêt arrivant à échéance fin 2018 ». Ni le montant total de ces remises de dettes ni les pays concernés n'ont été précisés. Une annonce similaire avait également été évoquée en 2015. Celle-ci s'inscrivait dans la dynamique de « l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTe) » du FMI et de la Banque Mondiale, alors inquiets de la trajectoire de la dette africaine.

CONJONCTURE

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit divergent sur l'appréciation de la dynamique de l'activité dans le secteur manufacturier en août, le premier signalant un léger rebond de l'activité tandis que le second pointe la poursuite du ralentissement

Pour le secteur manufacturier, l'indice des directeurs d'achats (PMI) Caixin-Markit s'élève à 50,6 en août, contre 50,8 en juillet. Il marque la troisième baisse mensuelle consécutive et est au plus bas depuis juin 2017. L'indice PMI officiel s'affiche à 51,3 contre 51,2 en juillet (alors au plus bas depuis mars).

Néanmoins, les deux s'accordent sur un ralentissement de la croissance des nouvelles commandes, au plus bas depuis mai 2017 pour l'indice Caixin-Markit et à 52,2 en août (contre 52,3 en juillet) pour l'indice officiel. Les deux sous-indices des commandes à l'exportation se contractent à 48,8 pour Caixin et à 49,4 pour l'indice officiel, reflétant tous deux une demande extérieure moindre et la montée des inquiétudes dans un contexte de tensions commerciales avec les Etats-Unis.

Du côté de l'offre, les deux sous-indices de production manufacturière convergent aussi. Le sous-indice a connu sa croissance la plus rapide depuis le début de l'année pour l'indice Caixin et le sous-indice officiel est à 57 (contre 56 en juillet). En outre, les deux enquêtes affichent des résultats similaires concernant l'inflation, la croissance des prix des principales matières premières utilisées comme intrants s'accroissant en août et entraînant une hausse des prix des produits finis. L'indice officiel semble néanmoins plus tiré par la croissance des prix à la production PPI (à 58,7 en août contre 54,3 en juillet).

Retour au sommaire ([ici](#))

ECONOMIE GENERALE

Immobilier : un document de travail du FMI analyse la dynamique du marché immobilier et les réglementations le concernant depuis 1993 ; il met en garde contre une possible bulle et appelle à la mise en place de mesures ciblées permettant de limiter les risques dans ce secteur

Le FMI a publié le 13 avril 2018 un document de travail intitulé « *Stabiliser le marché immobilier de la Chine* » (WP/18/89). L'analyse [\[KD1\]](#) met en exergue les préoccupations des auteurs du papier quant au développement de bulles spéculatives, en particulier sur l'immobilier résidentiel, conséquence, entre autres, des caractéristiques uniques du marché immobilier chinois.

Selon le FMI, la Chine se trouve désormais à « la croisée des chemins » avec pour nœud du problème les conséquences inattendues des multiples politiques d'un gouvernement hautement centralisé sur les anticipations des acteurs du marché immobilier.

D'un côté, l'offre de terrains est toujours inélastique, étant entièrement déterminée par les autorités locales qui définissent la date de cession, le lieu et le prix de la terre. En plus d'alimenter un conflit d'intérêt entre les besoins budgétaires des autorités locales et leur rôle dans le maintien d'un marché immobilier et hypothécaire stable, cette offre inélastique contraint les ménages à acheter non plus en fonction d'une analyse risque/rendement fondée sur les prix et l'accessibilité mais en fonction des prévisions macroéconomiques conjoncturelles.

Par ailleurs, cette forte demande des ménages est exacerbée par (i) la croissance importante du taux d'urbanisation ces dernières années — les villes de rang 1 et 2 étant particulièrement attractives —, (ii) une offre limitée de placements financiers — marchés financiers encore peu développés, répression financière et restrictions sur les flux de capitaux vers l'étranger, (iii) un environnement qui valorise la propriété immobilière (juridiquement et culturellement), alimentant alors la hausse des prix sur le segment de l'immobilier résidentiel.

Pour freiner cette dynamique à la hausse, les autorités mettent en place des politiques de court terme qui comprennent des contraintes supplémentaires à l'achat, un renchérissement des crédits immobiliers et des contraintes à la revente. Néanmoins, ce ne sont que des solutions palliatives et les autorités ont de plus en plus de mal à les mettre en place, notamment à cause d'une dichotomie de plus en plus importante entre les villes de rang 1 et 2 et celles de rang 3 et 4. Par ailleurs, selon le FMI, le marché de l'immobilier est devenu moins sensible à ces politiques, entraînant une baisse de l'efficacité de ces mesures réglementaires. Ainsi, malgré les contraintes strictes imposées à Pékin sur l'achat et la vente de propriétés, les prix de l'immobilier à Pékin ont continué d'augmenter.

Après avoir analysé les caractéristiques structurelles du marché immobilier chinois, ce document de travail essaye de déterminer si cette croissance soutenue des prix immobiliers s'apparente à une bulle. Les auteurs affichent plusieurs signaux inquiétants. Tout d'abord, les prix de l'immobilier ont crû deux fois plus rapidement que le revenu national ces dix dernières années. Ensuite, les prix moyens résidentiels dans les 100 plus grandes villes ont augmenté de 16,6% en g.a. en septembre 2016. En outre, les prix des terrains ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de +26% depuis 2010 et représentent désormais 60% des prix résidentiels (contre 37% en 2010). Finalement, le taux de vacance est autour de 20% dans les villes de rang 1 et 2 et la croissance de la dette des ménages s'accélère.

Par ailleurs, le FMI souligne qu'une correction brutale des prix pourrait avoir des répercussions au niveau macroéconomique plus larges qu'attendues du fait d'une accélération accrue du volume des prêts hypothécaires résidentiels, et du faible développement des saisies immobilières, en cas de défaut.

Les auteurs préconisent des mesures visant à (i) assurer la stabilité et l’ancrage des anticipations pour les villes de rang 1, (ii) encourager la mise en œuvre cohérente et rigoureuse de critères d’éligibilité aux prêts hypothécaires (iii) améliorer l’efficacité des procédures judiciaires (saisie des actifs garantissant la bonne fin du crédit) et augmenter la part du secteur privé en ce qui concerne les garanties en matière de prêts hypothécaires (iv) renforcer la protection des consommateurs.

Politique fiscale : la Chine signe la Norme Commune de Déclaration (CSR, *Common Reporting Standard*) dans un contexte de lutte contre l’évasion fiscale

Le 4 septembre 2018, l’Administration nationale des Affaires fiscales (SAT) a signé la Norme Commune de Déclaration, un accord mondial de partage de données fiscales régi par l’OCDE, dans un contexte de lutte des autorités chinoises contre l’évasion fiscale. Ces échanges d’information devraient notamment permettre aux autorités d’avoir une idée plus précise des revenus et investissements financiers des Chinois résidant à l’étranger.

Pour mémoire, la Norme Commune de Déclaration (NCD/CRS) a été développée suite à la demande des membres du G20 et approuvée par le Conseil de l’OCDE le 15 juillet 2014. 100 pays l’ont déjà signée, dont ceux de l’Union européenne. Cet accord « permet aux juridictions d’obtenir des informations de leurs institutions fiscales et d’échanger automatiquement ces informations chaque année avec les autres juridictions. » Par ailleurs, cette norme « *définit les informations de données financières à échanger, les institutions financières qui sont en demeure de les déclarer, les différents types de comptes et les contribuables concernés, ainsi que les procédures communes de diligence raisonnable qui doivent être suivies par les institutions financières.* » Il convient de noter que les Etats-Unis ne l’ont pas signée.

Retour au sommaire ([ici](#))

BANQUE ET FINANCE

Obligations : dans le contexte de l'approfondissement du désendettement financier, des volumes accrus d'emprunts obligataires ont été annulés ou différés ; le gouverneur de la PBoC a mis l'accent sur la nécessité d'un traitement égal des secteurs public et privé en ce qui concerne l'accès au financement bancaire et par émission d'obligations

Selon les statistiques de *Wind*, fournisseur de données financières basé à Shanghai, les émissions de 531 obligations *corporate*, dont le montant total s'élevait à 328,3 Mds RMB, ont été annulées ou différées depuis le début 2018. Malgré les efforts des autorités chinoises pour canaliser davantage de ressources financières vers l'économie réelle, le problème n'a fait qu'empirer en août. Dans le détail, au mois d'août, 75 emprunts obligataires, dont le montant d'émission prévu était de 46,1 Mds, ont été annulés ou reportés, contre une moyenne mensuelle de 65 obligations annulées ou différées et une moyenne mensuelle de 40,3 Mds RMB d'obligations annulées ou retardées au cours des sept mois précédents.

Selon les annonces de ces émetteurs, l'annulation ou le report de ces emprunts a été principalement imputable à la volatilité du marché, à la hausse des rendements obligataires et à l'insuffisance des souscriptions.

En outre, le marché obligataire chinois a enregistré au moins une vingtaine d'événements de défauts au premier semestre de cette année, en liaison avec les craintes concernant le ralentissement de l'économie du pays et la guerre commerciale avec les Etats-Unis qui s'intensifie (cf. brèves du 7 mai 2018, du 9 juillet 2018). Alors que les autorités chinoises ont pris des mesures pour assouplir les conditions de crédit et encouragé les investissements dans les obligations *corporate* afin de soutenir les entreprises en difficulté, et que les taux d'intérêt sur le marché monétaire ont chuté nettement cet été, il semble que les émetteurs *corporate* n'en aient guère bénéficié (cf. brèves du 26 janvier 2018, du 16 avril 2018, du 27 août 2018).

Le 4 septembre, la banque centrale chinoise (PBoC) et la Fédération nationale de l'industrie et du commerce de Chine (ACFIC) ont tenu un séminaire sur les services financiers auprès des entreprises privées et des petites et microentreprises, auquel les principaux responsables de 14 banques commerciales et les représentants de 29 entreprises ont participé. Lors de ce séminaire, le gouverneur de la PBoC en a appelé à un traitement équitable des entreprises publiques et privées, notamment en ce qui concerne l'accès à des financements bancaires et de marché.

Banques et marchés obligataires : la CBIRC vient de lever le plafond de 20 % sur l'achat des obligations des gouvernements locaux par les banques souscripteurs ; les émissions des obligations des gouvernements locaux et le montant du financement net au mois d'août ont atteint leur niveau le plus élevé depuis deux ans

Les émissions totales des obligations des gouvernements locaux ont crû de 16,6 % par rapport au mois précédent à 883 Mds RMB en août, niveau le plus élevé depuis juillet 2016, alors que le montant du financement net mensuel par les gouvernements locaux s'est élevé à 765,5 Mds RMB, plus haut niveau depuis septembre 2016. Cette hausse s'explique notamment par le financement des infrastructures, avec des projets clés dans le transport ferroviaire à Changchun et à Suzhou, dont le montant total des investissements devrait atteindre 173,7 Mds RMB. En effet, depuis la publication des « Avis sur l'émission des obligations spéciales des gouvernements locaux (document No. 72) » le 14 août par le ministère des Finances (MoF), les émissions des gouvernements locaux se sont nettement accélérées durant la deuxième moitié du mois. Entre le 15 août et le 31 août, elles ont dépassé 700 Mds RMB, ce qui représente presque 80 % de volume émis par ces entités sur le mois.

Pour information, le total des émissions obligataires s'est élevé à 1721,5 Mds RMB en août, dont 21,4 Mds RMB d'obligations *corporate*, 369,5 Mds RMB d'obligations d'Etat, 350,4 Mds RMB d'obligations financières. Les gouvernements locaux, avec 883 Mds RMB d'émission obligataire, ont été le plus gros émetteur sur le marché obligataire chinois sur le mois. Par ailleurs, le régulateur des banques et des assurances (CBIRC), a rendu public auprès des banques début septembre l'« Avis sur la souscription des obligations des gouvernements locaux par les banques commerciales ». La CBIRC indique dans cet avis que les obligations des gouvernements locaux sont considérées comme les obligations d'Etat et



les obligations des banques de développement (*Policy-Banks*), et que la « Notice sur la gestion renforcée des risques dans la souscription des obligations par les banques commerciales » (2012) ne les concerne plus.

Le fait que les banques ne soient plus soumises à des restrictions sur le montant des obligations qu'elles peuvent acheter pour compte propre a pour objet de les inciter à investir davantage dans les obligations émises par les gouvernements locaux, après que le MoF en a appelé aux gouvernements locaux afin d'accélérer leurs émissions obligatoires en août.

Retour au sommaire ([ici](#))



ECHANGE et POLITIQUE COMMERCIALE

RCEP : les ministres du Commerce des 16 pays négociateurs du RCEP se fixent un objectif de conclusion « d'ici la fin de l'année »

Réunis à l'occasion de la 6^{ème} réunion ministérielle du *Regional Comprehensive Economic Partnership*, à Singapour les 30 et 31 août, les ministres du Commerce des 16 pays* participant aux négociations du méga-accord régional RCEP se sont, par voie de communiqué de presse, fixé comme objectif une conclusion en substance des négociations d'ici à la fin de l'année. 4 chapitres ont été conclus sur les procédures douanières et la facilitation des échanges, les marchés publics, la coopération technique et les PME. Les 16 Ministres ont « *chargé les négociateurs de tirer profit de la dynamique favorable pour conduire, de manière expéditive, les négociations à une conclusion qui soit à la fois mutuellement avantageuse et équitable* », pour ce qui serait « *la plus grande zone de libre-échange du monde* ». Le prochain Sommet de l'ASEAN, qui se tiendra à Singapour en novembre, pourrait être l'occasion d'une conclusion des négociations au niveau politique. Le porte-parole du ministère chinois du Commerce (Mofcom), qui a qualifié la Chine de « *promoteur actif de ces négociations* », a appelé les équipes de négociation à « *intensifier leur travail pour atteindre cet objectif* ». Entamées en 2012, les négociations du RCEP avaient manqué leur première cible de conclusion fin 2016, puis de nouveau fin 2017.

* Australie, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam.

[Le communiqué des 16 Ministres](#)

ALE : conclusion des négociations pour un Accord de libre-échange Chine-Île Maurice

Dimanche 2 septembre, les Premiers Ministres chinois et mauricien ont signé un *memorandum of understanding* aboutissant à la conclusion officielle des négociations pour un accord de libre-échange entre la Chine et l'Île Maurice. Entamées en décembre 2017, il y a moins d'un an, les négociations se sont divisées en quatre cycles, dont le dernier s'est terminé le 30 août à Pékin. Dans un communiqué de presse, le ministère du Commerce (Mofcom) a salué la conclusion du « *premier accord de libre-échange négocié entre la Chine et un État africain* » et l'agence officielle *Xinhua* a évoqué une opportunité de « *mieux aligner la Belt and Road Initiative avec l'intégration économique de l'Afrique* ». L'accord comporte des dispositions concernant le commerce des biens, le commerce des services et les investissements. Le porte-parolat du Mofcom a annoncé que l'accord permettrait une suppression des droits de douane sur plus de 90% des biens échangés, et, concernant les services, une ouverture de « *plus de 100 secteurs* », dont celui du tourisme. Le chapitre « *investissement* » de l'accord prévoit une actualisation de l'accord bilatéral originel qui date de 1996. Un processus de toilettage juridique de l'accord va désormais s'enclencher, afin de permettre sa signature finale dans les prochains mois.

INDUSTRIES ET NUMERIQUE

Acier : Les autorités chinoises envisagent la mise en place d'un fonds pour favoriser les fusions et acquisition dans le secteur de l'acier

L'information vient du journal chinois Economic Information daily. L'objectif du fonds serait de renforcer la compétitivité du secteur grâce à la consolidation de ce dernier. Cela permettrait entre autre d'importantes économies d'échelles.

Le secteur de l'acier est officiellement reconnu par les autorités chinoises comme un secteur en situation de surcapacité. En 2016, le MIIT a publié un plan encourageant les fusions et acquisitions dans le secteur de l'acier concernant à la fois les entreprises privées et publiques. Le document affichait pour objectif la concentration 60 à 70% de la production d'acier au sein des 10 principales entreprises du secteur d'ici 2025.

Automobile : Suzuki quitte la Chine

Le constructeur automobile japonais qui était en JV avec Changan vendra 50% de ses participations à son partenaire chinois qui continuera à produire des voitures de marques Suzuki avec une licence. L'opération aura lieu à la fin de l'année.

Pour mémoire, Suzuki s'était déjà retiré au mois de juin de sa JV avec Jiangxi Changhe. Le retrait du constructeur automobile japonais tient à de mauvaises performances ces dernières années. Entre 2014 et 2017, ses ventes de véhicules sont passées de 266 000 à 119 000 unités vendues. Selon l'association chinoise des véhicules de tourisme, cette situation s'explique par l'incapacité du groupe à répondre à la demande chinoise axée sur les SUV et les véhicules connectés.

TIC : Huawei s'allie à Orbit Showtime Network (OSN) pour fournir l'IPTV au Moyen Orient

L'équipementier télécom chinois et le fournisseur de chaîne de télévision OSN ont signé cette semaine un MoU afin de fournir un service d'IPTV (ou télévision IP, soit une forme de télévision diffusée sur un réseau utilisant le protocole IP) au Moyen Orient.

Pour mémoire, Orbit Showtime Network est un bouquet de télévision par satellite avec engagement, servant le Maghreb et le Moyen-Orient lancé en 2009, après la fusion d'Orbit et de Showtime Arabia, les deux réseaux de télédiffusion les plus larges du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord.

Huawei est le plus grand équipementier télécom de Chine avec une forte présence à l'international. L'entreprise déploie ses solutions dans plus de 170 pays. Néanmoins, elle s'est récemment vue restreindre l'accès au marché américain et australien. En effet, les Etats Unis ont adopté au mois d'août la loi d'autorisation de la défense nationale pour 2019 (National Defense Autorisation Act) interdisant la quasi-totalité des administrations américaines d'acheter leurs équipements et leurs services auprès de Huawei. Par ailleurs, les autorités australiennes ont exclu cet été l'équipementier chinois du marché de la 5G.

Economie numérique : Tencent se branche sur la police pour mieux surveiller ses joueurs

Dévoilant de nouveaux outils de contrôle visant à mieux encadrer l'accès de ses jeux vidéo, Tencent a annoncé qu'il mettrait en place, aux alentours du 15 septembre, un système d'enregistrement directement connecté à la base de données de la police. Le système sera en mesure de vérifier avec précision l'identité des joueurs et, ainsi, de limiter les plages de temps de jeu selon l'âge des participants. L'initiative va d'abord concerner le jeu extrêmement populaire « Honour of Kings », regroupant pas moins de 80 millions d'utilisateurs quotidiens.

Ces mesures répondent directement aux attentes du gouvernement chinois. Le mois dernier, le Ministère de l'Education a demandé aux organes de régulation de prendre des mesures pour réduire

le temps consacré par les jeunes à ce loisir en raison de nombreux cas d'addictions. En réponse, Tencent a mis en place une mesure visant à restreindre le temps de jeu à une heure par jour au maximum pour les enfants de 12 ans et moins et à deux heures maximums pour les 13-18 ans. Par ailleurs, pour le Ministère de l'Education chinois le nombre croissant de myopie en Chine serait dû à l'utilisation massive des smartphones et autres appareils électroniques. Les restrictions d'accès aux jeux en ligne permettrait donc de faire face à cet enjeu de santé public. « The Economist » estimait en 2014 que 80 % des Chinois âgés de 16 à 18 ans avaient des troubles de la vue.

Tourisme: Fosun Tourism (Club Med) dépose sa demande d'IPO à Hong Kong

Fosun International a annoncé que sa branche Fosun Tourism Group, qui comprend notamment le Club Med, avait déposé sa demande d'introduction à la Bourse de Hong Kong. Fosun International avait obtenu le 4 juillet l'autorisation de la Bourse de Hong Kong de procéder à la scission de sa filiale tourisme et loisirs en vue de sa prochaine cotation.

Le groupe chinois a précisé dans un communiqué qu'il mettrait en Bourse au moins 25% du capital de sa filiale.

Outre le Club Med, Fosun Tourism Group regroupe le complexe touristique Atlantis Sanya et Albion, coentreprise créée avec Thomas Cook.

Divers : Dassault entre au capital d'Aden

Aden est une entreprise de services aux entreprises (restauration collective, sécurité, hygiène, maintenance) de 300 M EUR de CA créée par deux français au Vietnam en 1997. Avec son siège à Shanghai, elle est l'un des leaders chinois du « facility management », ce métier qui consiste à gérer pour les entreprises des tâches quotidiennes qu'elles externalisent pour se concentrer sur le cœur de leur activité. Le groupe industriel Marcel Dassault vient de prendre 10 % (pour un montant non communiqué) du capital de cette entreprise présente dans 80 villes et employant 26 000 personnes.

Aden se caractérise par ses forts degrés d'internationalisation. L'entreprise a commencé par accompagner dans le reste de l'Asie les multinationales occidentales. Elle suit maintenant ses clients chinois qui sortent de leurs frontières, en particulier en Afrique.

Retour au sommaire ([ici](#))



Environnement, énergie, transports, BTP



Hong Kong et Macao

Retour au sommaire ([ici](#))

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

Adresse : N°60 Tianzelu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : François Chimits, Rodolphe Girault et Yongyou Tang

Revu par : David Karmouni et Yann Pouëzat

Responsable de publication : Philippe Bouyoux